

Syttom19

SYTTOM 19

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

# SOMMAIRE

Édito	3
Organisation et gouvernance	5
Le territoire et la collecte	6
Les missions du SYTTOM 19	7
Les faits marquants 2024	10
Les projets et actions du mandat	14
Bilan financier	16
Les marchés publics conclus	18
Évolution du tarif transport et traitement des OMR	19
La poubelle corrézienne en 2024	20

Retrouvez plus d'informations sur  
[www.syttom19.fr](http://www.syttom19.fr)

155 rue des Vergnes  
Le Chadelbos  
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
05 55 22 61 30  
syttom19@syttom19.fr

**Rédaction :**

SYTTOM 19, Page Publique

**Réalisation et impression :**

**page·publique**

**Les partenaires du SYTTOM 19 :**

## RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET TECHNIQUE

<b>Les performances de la valorisation énergétique</b>	<b>22</b>
<b>La valorisation énergétique</b>	
▶ Usine de Rosiers-d'Égletons	24
▶ Usine de Saint-Pantaléon-de-Larche	31
<b>La valorisation matière en centre de tri</b>	<b>37</b>
<b>Les consignes de tri</b>	<b>39</b>



# ÉDITO



**CET ÉQUIPEMENT  
INDUSTRIEL APPORTERA  
UNE SOLUTION DURABLE  
AU STOCKAGE DES  
DÉCHETS ET RENFORCERA  
L'AUTONOMIE  
ÉNERGÉTIQUE DU  
TERRITOIRE**



La stratégie du SYTTOM s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par la Région Nouvelle-Aquitaine : maintenir les capacités d'incinération existantes tout en ajustant leur fonctionnement, dans une limite de 10 %, afin de mieux faire correspondre la capacité technique et la capacité nominale.

Le traitement des déchets fait partie d'une vision globale d'investissement qui inclut également des projets de production d'énergie (biomasse, biométhanisation), de réutilisation des eaux usées, de développement du photovoltaïque et de construction de la future Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

L'année 2024 marque une étape clé : elle voit à la fois la désignation du futur délégataire pour l'UVE et la conclusion d'accords avec nos partenaires – le SYDED 46 (Lot) et le SMD3 (Dordogne) – pour améliorer le tri des emballages. Ces partenariats impliquent des investissements communs pour optimiser la valorisation des matériaux et accompagner l'évolution des filières de recyclage.

La construction de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique s'inscrit dans une démarche moderne, alliant sécurité industrielle, protection de la santé publique et sobriété énergétique. Une fois la concertation publique et les procédures administratives achevées, les travaux devraient démarrer début 2026 pour une mise en service en 2028, date qui coïncidera avec la fermeture du centre d'enfouissement de Perbousie.

Cet équipement industriel apportera une solution durable au stockage des déchets et renforcera l'autonomie énergétique du territoire, notamment pour l'agglomération de Brive. Sa production électrique sera triplée, couvrant à la fois des besoins thermiques et électriques.

Par ailleurs, les actions engagées depuis 5 ans dans le cadre du schéma directeur de la collecte des déchets commencent à porter leurs fruits : nous observons une baisse annuelle de 7 200 tonnes de déchets résiduels et, en parallèle, une augmentation de 2 300 tonnes des emballages collectés pour le tri.

Les élus du SYTTOM ont su s'unir autour d'une même ambition : relever ensemble les défis énergétiques et environnementaux de notre territoire.

**Frédéric SOULIER**  
Maire de Brive  
Président de l'Agglo de Brive  
Président du SYTTOM 19

# LES MEMBRES DU SYTTOM 19

Créé en 1994, le Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé :

- d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze,
- de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

## 📍 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTADOUR ÉGLETONS MONÉDIÈRES

**Nadine COURTEIX** - Titulaire  
**Charles FERRÉ** - Titulaire  
Jean-Pierre VALADOUR - Suppléant  
Patricia DUBOUCHAUD -  
Suppléante

## 📍 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE

**Daniel GRÉGOIRE** - Titulaire  
**Michel LHERM** - Titulaire  
Christian RIGAL - Suppléant  
Jean-Michel TEULIÈRE - Suppléant

## 📍 SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE MAURIAC ET DE SALERS

**Olivier ROCHE** - Titulaire  
**Louis CHAMBON** - Titulaire  
Jean-Pierre SOULIER - Suppléant  
Marc SEPCHAT - Suppléant

## 📍 HAUTE-CORRÈZE- COMMUNAUTÉ

**Daniel ESCURAT** - Titulaire  
**Alain FONFRÈDE** - Titulaire  
**Jean-François LOGE** - Titulaire  
**Pierre MATHES** - Titulaire  
Michel SAUGERAS - Suppléant  
Jean-Pierre GUITARD - Suppléant  
Jean-Marc MICHELON - Suppléant  
Monique JABIOL - Suppléante

## 📍 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VÈZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

**Josiane VIGROUX-  
SARDENNE** - Titulaire  
Véronique JANICOT - Suppléante

## 📍 TULLE AGGLO

**Stéphanie VALLÉE** - Titulaire  
**Jean-François LABBAT** - Titulaire  
**Michel BOUYOU** - Titulaire  
**Éric BELLOUIN** - Titulaire  
Ana-Maria FERREIRA - Suppléante  
Pierre-Marie CAPY - Suppléant  
Betty DESSINE - Suppléante  
Stéphanie PERRIER - Suppléante

## LES MEMBRES DU SYTTOM 19 AU 31 DÉCEMBRE 2024 :

## 📍 SIRTOM DE LA RÉGION DE BRIVE

**Frédéric SOULIER** - Titulaire  
**Yves LAPORTE** - Titulaire  
**Jean-Daniel VILATTE** - Titulaire  
**Jean BOUSQUET** - Titulaire  
Jean PONCHARAL - Suppléant  
Jean-Marie MOULIN - Suppléant  
Michel PLAZANET - Suppléant  
Alain SIMONET - Suppléant

## 📍 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE ARTENSE

**Éric MOULIER** - Titulaire  
Philippe DELCHET - Suppléant

# ORGANISATION ET GOUVERNANCE

## COMITÉ SYNDICAL

20 membres désignés  
par les collectivités  
adhérentes

Décide

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Sous l'autorité du président  
+ 10 membres  
+ représentants d'associations

Examine le rapport produit  
par les délégataires de service  
public, la qualité et le prix  
du service public

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sous l'autorité du président,  
10 membres élus + la DDCSPP  
+ le Payeur départemental

Étudie les offres et  
attribue les marchés

## PERSONNEL

1 directeur + 3 agents

Applique les décisions  
du Comité Syndical  
et du Bureau

## BUREAU

**Frédéric SOULIER,**  
président

**Charles FERRÉ,**  
1<sup>er</sup> vice-président

**Daniel ESCURAT,**  
2<sup>e</sup> vice-président

**Stéphanie VALLÉE,**  
3<sup>e</sup> vice-présidente

+ 7 membres élus

Prépare et exécute  
les décisions du Comité  
Syndical

## COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Sous l'autorité du président  
+ 10 membres

Étudie les questions relatives  
aux délégations de  
service public

# LE TERRITOIRE ET LA COLLECTE

Ordures ménagères en baisse, tri en hausse : toutes les collectivités du SYTTOM 19 enregistrent une baisse du poids d'ordures ménagères collectées, corrélée à une hausse des emballages, papiers et verre, recyclables.

**LE TERRITOIRE COMPREND  
359 COMMUNES,  
SOIT 279 630 HABITANTS :**

- ▶ Corrèze : 279 communes
- ▶ Dordogne : 15 communes
- ▶ Cantal : 54 communes
- ▶ Creuse : 11 communes

## SIRTOM de la Région de Brive

152 990 habitants  
123 communes  
OM : 26 716 t - 175 kg/hab.  
Emballages : 6 201 t - 41 kg/hab.  
Papier : 2 418 t - 16 kg/hab.  
Verre : 5 780 t - 38 kg/hab.

## Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources

5 706 habitants  
20 communes  
OM : 1 543 t - 270 kg/hab.  
Emballages : 248 t - 43 kg/hab.  
Papier : 96 t - 17 kg/hab.  
Verre : 355 t - 62 kg/hab.

## Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté

32 103 habitants  
70 communes  
OM : 8 276 t - 258 kg/hab.  
Emballages : 791 t - 25 kg/hab.  
Papier : 466 t - 15 kg/hab.  
Verre : 966 t - 30 kg/hab.

## Communauté de Communes Sumène Artense

8 271 habitants  
16 communes  
OM : 1 633 t - 197 kg/hab.  
Emballages : 298 t - 36 kg/hab.  
Papier : 144 t - 17 kg/hab.  
Verre : 398 t - 48 kg/hab.

## Communauté de Communes Ventadour - Égletons - Monédières

10 113 habitants  
19 communes  
OM : 2 357 t - 233 kg/hab.  
Emballages : 305 t - 30 kg/hab.  
Papier : 126 t - 12 kg/hab.  
Verre : 317 t - 31 kg/hab.

## S.P.P.G.D.M.S.

15 004 habitants  
38 communes  
OM : 3 681 t - 245 kg/hab.  
Emballages : 283 t - 19 kg/hab.  
Papier : 195 t - 13 kg/hab.  
Verre : 632 t - 42 kg/hab.

## Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

44 194 habitants  
43 communes  
OM : 10 168 t - 237 kg/hab.  
Emballages : 1 294 t - 29 kg/hab.  
Papier : 504 t - 11 kg/hab.  
Verre : 1 322 t - 30 kg/hab.

## Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne

11 249 habitants  
30 communes  
OM : 2 732 t - 243 kg/hab.  
Emballages : 382 t - 34 kg/hab.  
Papier : 137 t - 12 kg/hab.  
Verre : 491 t - 44 kg/hab.



### Légende

- Contour de la Corrèze
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- Centre de tri
- Centre de transfert

### EPCI membres

En raison de l'application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), des syndicats de collecte des déchets, membres du SYTTOM 19, ont été absorbés par les Communautés de Communes. Le SYTTOM 19 se compose désormais de 2 syndicats de collecte des déchets et de 6 Communautés de Communes ou d'Agglomération.



SYDED 46 (Syndicat de Traitement des Déchets du Lot) partenaire depuis 2002



SMD3 (Syndicat de Collecte et Traitement des Déchets de la Dordogne) partenaire depuis décembre 2019

RETROUVEZ NOTRE CARTE INTERACTIVE SUR [WWW.SYTTOM19.FR](http://WWW.SYTTOM19.FR)

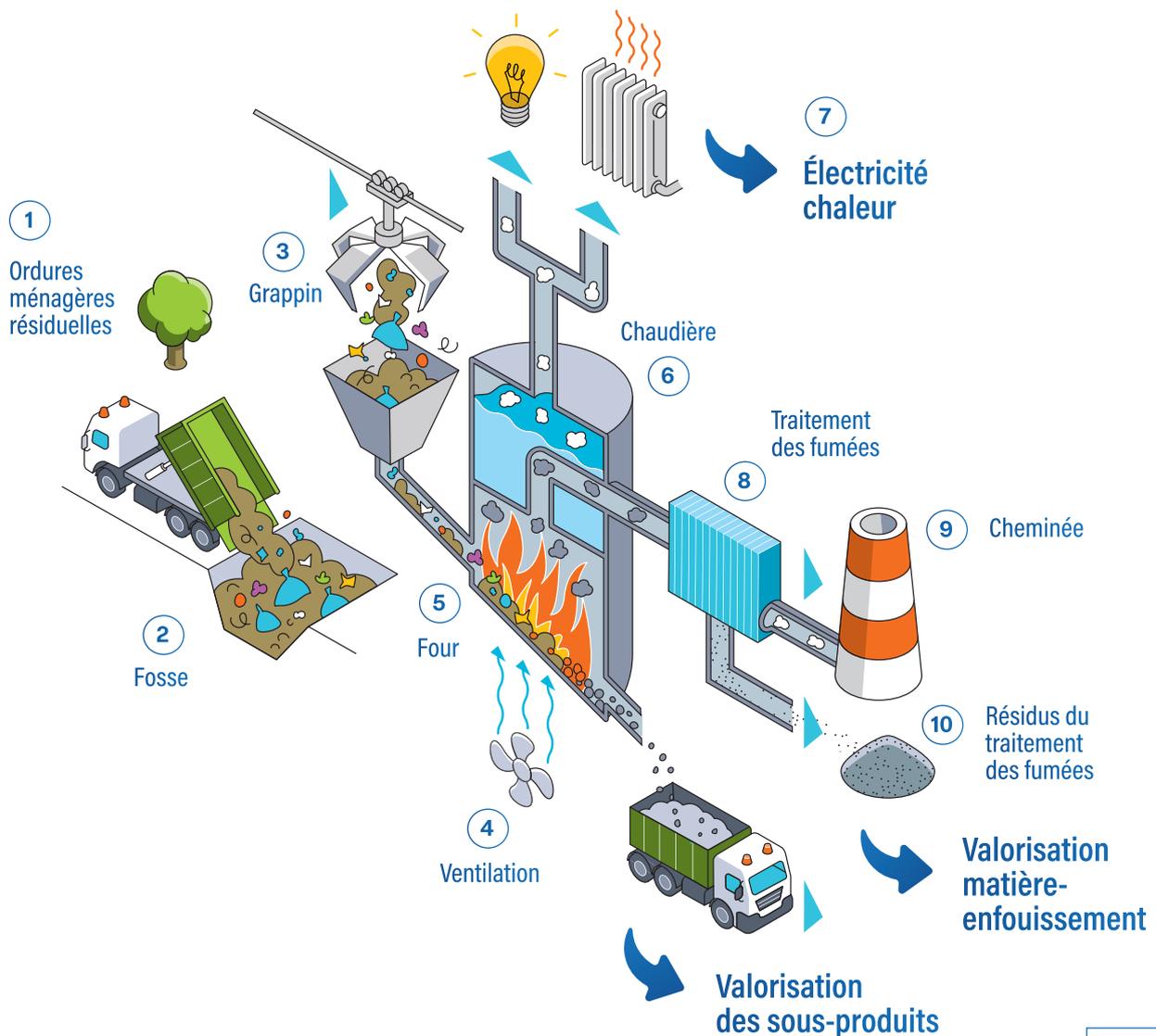
# LES MISSIONS DU SYTTOM 19

## LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Traitement des ordures  
ménagères  
résiduelles

### L'ACTIVITÉ TRAITEMENT DU SYTTOM 19 SE DÉCOMPOSE EN 3 COMPÉTENCES :

- ▶ La valorisation énergétique par l'incinération des ordures ménagères résiduelles avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur, électricité et vapeur,
- ▶ La valorisation matière issue de la collecte sélective des emballages, du verre et du papier,
- ▶ Le compostage des fractions organiques (fermentescibles).



# LA VALORISATION MATIÈRE

Traitement des produits de collecte sélective



# LE TRANSPORT DES DÉCHETS

La gestion du transport des déchets est centrale pour le SYTTOM 19. Même si les biodéchets sont de plus en plus sortis de la poubelle marron, l'ensemble des déchets nécessite une organisation précise.

1

## Les habitants jettent leurs déchets

Chaque déchet est jeté dans sa poubelle dédiée

5

## Arrivée dans les UVE ou centres de tri

Les déchets sont séparés par matériaux pour être traités. Quand c'est possible, le circuit est plus direct vers la filière de recyclage.



2

## La collecte des déchets

Elle est assurée par 8 structures intercommunales.

4

## Transport des déchets

Avec des véhicules moins énergivores que les bennes à ordures ménagères utilisées pour le porte-à-porte.

3

## Les centres de transfert

Ils permettent de massifier les déchets du secteur et d'optimiser le tonnage transporté.

# FAITS MARQUANTS 2024

## 01. UNE NOUVELLE UVE À SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

L'année 2024 a été marquée par l'attribution du marché pour le renouvellement de l'usine de valorisation énergétique à Veolia, acteur mondial de référence de la transformation écologique.

En septembre 2024 les élus du SYTTOM 19 ont attribué la DSP d'exploitation et de reconstruction de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche à la société Corrèze Énergies Valorisation (CEV), filiale de Veolia, pour une durée de 25 ans. Déjà autonome dans sa gestion des déchets avec ses 2 Unités de Valorisation Énergétique, le SYTTOM 19 souhaite, à travers ce nouveau projet, continuer à être un acteur de premier plan dans la réduction de déchets et dans la valorisation énergétique. Intégrée dans son environnement, la nouvelle usine offrira des performances énergétiques nettement supérieures dès sa mise en service en novembre 2028.

### LES 5 DATES CLÉS

- ▶ **JUILLET 2024 :**  
Notification du marché
- ▶ **JANVIER 2025 :**  
Démarrage de la DSP
- ▶ **2026 :**  
Début des travaux
- ▶ **FIN 2028 :**  
Démarrage de la nouvelle UVE
- ▶ **2029 :**  
Déconstruction de l'UVE actuelle et fin des travaux



### LE PROJET EN 10 CHIFFRES

**100 %**

de continuité de service lors du passage de l'une à l'autre

**4**

fois plus d'énergie électrique supplémentaire produite par la nouvelle UVE

**0**

rejet liquide

**79 200 t/an**

de capacité de traitement

**8 200 h/an**

de disponibilité des lignes

**31 000 MWh/an**

de chaleur pour le réseau de chaleur urbain

**50 000 t**

de vapeur annuelle mises à disposition de Blédina

**5 000 m<sup>2</sup>**

d'espaces verts dont 3 000 m<sup>2</sup> dédiés à la biodiversité

**+80 %**

de partenaires locaux participeront aux travaux et à l'exploitation de l'usine

**80 %**

du chiffre d'affaires généré par ce projet seront réinjectés dans l'économie régionale



## **UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS NOTRE VISION D'ENTREPRISE**

### **Que représente ce projet pour Veolia ?**

Nous sommes non seulement contents, mais surtout très fiers. C'est un contrat qui a du sens et qui s'inscrit complètement dans notre vision d'entreprise : il s'agit d'être un producteur local d'énergie au service d'un territoire en utilisant le déchet comme une ressource et en réduisant les impacts environnementaux.

### **Votre offre prévoit des performances énergétiques élevées. Cela représente-t-il un défi pour vos équipes ?**

C'est un défi, mais nous avons pleinement les moyens d'y parvenir. Nous n'avons pas vendu du rêve : nous nous sommes appuyés sur notre expérience et le savoir-faire de Veolia. Nous avons su clairement expliquer et démontrer au SYTTOM 19 comment nous pouvons arriver à ces performances.

## **3 QUESTIONS À**

**Christophe Aran,**  
Directeur général de la Région  
Nouvelle-Aquitaine des Unités  
Industrielles Veolia Recyclage  
et Valorisation des Déchets



### **Comment s'articule votre relation avec le SYTTOM 19 ?**

D'abord, c'est un syndicat départemental dédié au traitement des déchets, ce qui fait qu'il maîtrise très bien les sujets et connaît parfaitement les enjeux. Cette véritable expertise rend les échanges très faciles, enrichissants et challengeants. La deuxième chose, c'est la relation de confiance que nous avons su créer pour une ambition partagée. Quand on s'engage dans un contrat de mariage, on le fait dans la durée, et cela ne peut exister que si on a une confiance mutuelle. Et c'est cela qui permet au projet de bien avancer.

# FAITS MARQUANTS 2024

NOIRE

PILLAGE  
alimentaire

En l'an  
des Lotois  
"RUJETTENT"

000 000 €  
NOURRITURE



## 02 UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE ENTRE LE SYTTOM 19 ET LE SYDED DU LOT

Le SYTTOM 19 et le SYDED du Lot ont signé un partenariat stratégique pour garantir le traitement des déchets corréziens et lotois à long terme. Les 2 structures publiques pérennisent ainsi le fonctionnement de leurs installations industrielles respectives. Ce partenariat prend tout son sens grâce à des objectifs communs et d'intérêt public : limiter l'impact environnemental, maîtriser les coûts et créer de la valeur et de l'emploi sur les territoires.



**Stéphane  
Magot,**  
Président du SYDED du Lot



## UN PARTENARIAT QUI CONSOLIDE NOTRE RELATION

La signature de ce partenariat vient consolider la relation que nous avons avec le SYTTOM 19 depuis des années. Cette convention permet une réciprocité dans les échanges de matières entre nos 2 départements. Nos transports sont rationalisés : les camions descendent du recyclable et remontent des OMR, c'est une configuration idéale. Il faut se féliciter d'avoir cette complémentarité entre nos équipements. C'est un partenariat gagnant-gagnant.



### 03. DÉVOIEMENT DE LA CONDUITE VAPEUR BLÉDINA

Des travaux de dévoiement du réseau vapeur/ condensats entre l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et le site industriel Blédina ont été réalisés. Ils permettent d'assurer la continuité de fourniture de vapeur à l'industriel dans le cadre de l'aménagement et la modification des voies de circulation programmés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

### 04. VISITES DES UVE

Le SYTTOM 19 propose des visites des installations de traitement des déchets afin de sensibiliser le grand public au tri des déchets et à la valorisation énergétique.

En 2024 : Plus d'une centaine de visiteurs sont venus visiter les UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Rosiers-d'Égletons et ont été sensibilisés au tri.



# LES PROJETS ET ACTIONS DU MANDAT

## LE SCHÉMA DIRECTEUR, UN DÉFI COLLECTIF

La production d'ordures ménagères résiduelles reste élevée avec une moyenne de 220 kg par habitant et par an en 2020. Des disparités significatives existent entre les collectivités membres : la moins performante produit 313 kg par habitant et par an, tandis que la plus performante atteint 183 kg par habitant et par an. Face à ces

enjeux, le SYTTOM 19 a adopté en novembre 2021 un schéma directeur visant à harmoniser les pratiques et réduire la production de déchets sur l'ensemble du territoire, avec des objectifs :

- ▶ 170 kg/hab/an d'OM collectés en moyenne
- ▶ Un service de collecte des recyclables au même niveau que les OM
- ▶ Des solutions biodéchets adaptées sur le territoire
- ▶ Une tarification de traitement incitative pour l'accompagnement au changement

### LES ÉTAPES

Simplification du geste de tri de l'habitant et généralisation du tri de tous les emballages ménagers : Réalisée au 01-01-2023

ACTIONS MISES OU À METTRE EN PLACE PAR LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Mise en place de la tarification incitative : En cours

Optimisation des filières en déchetterie : En cours

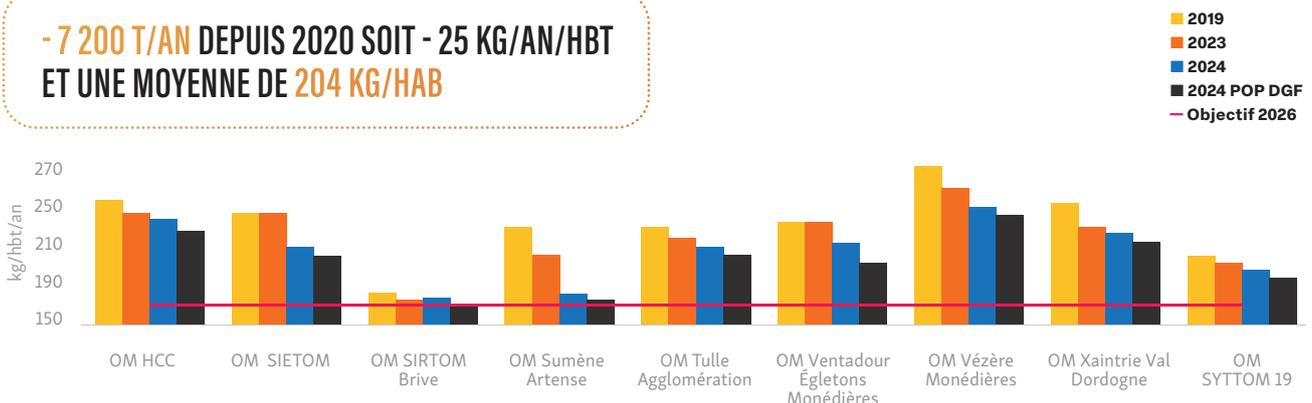
Instauration d'un barème de traitement incitatif de 2<sup>nd</sup> rang qui favorisera les collectivités qui auront engagé des actions pour la réduction de leurs déchets : Adopté en 2024 pour mise en place en 2026



CE SCHÉMA DIRECTEUR A PERMIS D'IMPULSER DES ÉVOLUTIONS DE COLLECTE ET DE PERFORMANCE DEPUIS 2021 AVEC DES RÉSULTATS OBTENUS POSITIFS :

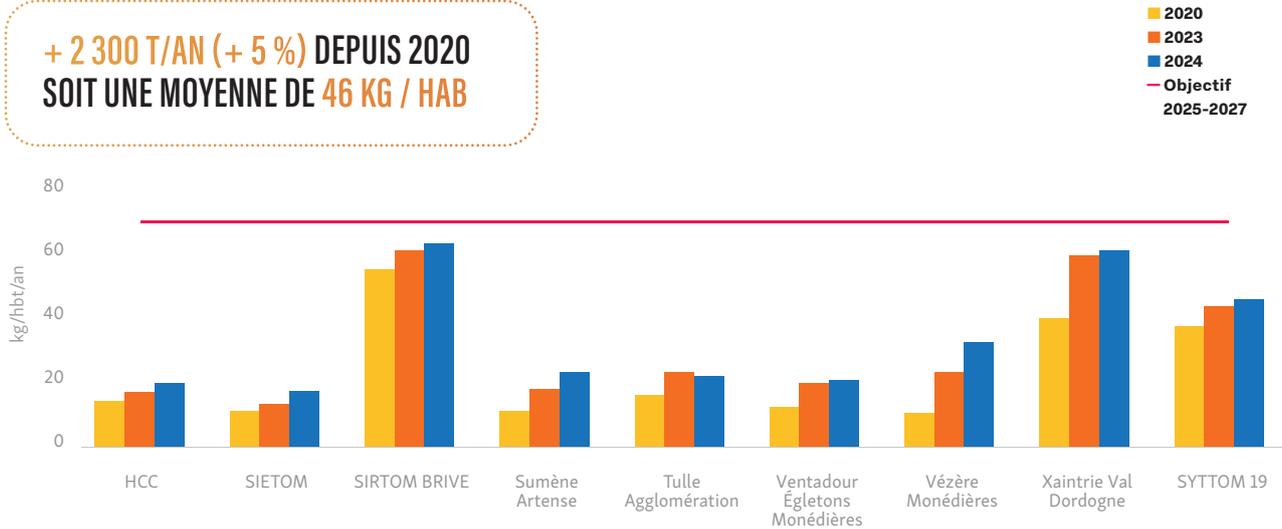
### ÉVOLUTION DES COLLECTES OM :

- 7 200 T/AN DEPUIS 2020 SOIT - 25 KG/AN/HBT ET UNE MOYENNE DE 204 KG/HAB



## ÉVOLUTION DES COLLECTES D'EMBALLAGES :

**+ 2 300 T/AN (+ 5 %) DEPUIS 2020  
SOIT UNE MOYENNE DE 46 KG / HAB**



## CAMPAGNE SUR LES REFUS DE TRI

Le SYTTOM 19 a observé une augmentation significative des refus de tri suite à l'extension des consignes de tri mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Si cette extension a eu un impact positif avec une hausse des tonnages collectés, elle a également entraîné une forte augmentation des refus :

- ▶ 4 784 tonnes de refus sur 12 700 tonnes collectées
- ▶ Une augmentation de 1 340 tonnes de refus en un an (+ 38 %)

Cette situation génère un coût financier croissant pour la collectivité car les refus de tri entraînent une triple dépense :

- ▶ Coût du traitement du tri
- ▶ Coût du transport supplémentaire
- ▶ Coût de l'incinération

### LA NATURE DES REFUS DE TRI EST DIVERSE :

- ▶ Ordures ménagères (notamment dans la région de Brive avec la mise en place de points d'apport volontaire et la taxe incitative)
- ▶ Textiles
- ▶ Verre
- ▶ Objets en plastique (non-emballages)
- ▶ Jouets (malgré l'existence d'une filière dédiée)
- ▶ Bacs de collecte tombés dans les camions



**UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EST DONC NÉCESSAIRE POUR RAPPELER LES BONNES PRATIQUES DE TRI.**



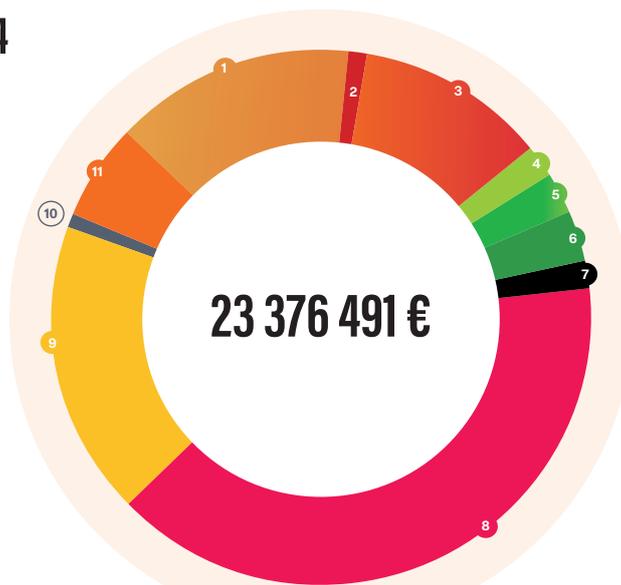
### OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

- ▶ Réaliser une "piqûre de rappel" des consignes de tri
- ▶ Mettre l'accent sur le coût financier des erreurs de tri
- ▶ Sensibiliser aux conséquences environnementales (déplacements inutiles des déchets)
- ▶ Clarifier la notion d'"emballage" qui semble mal comprise (confusion entre objets plastiques et emballages plastiques)

# BILAN FINANCIER

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

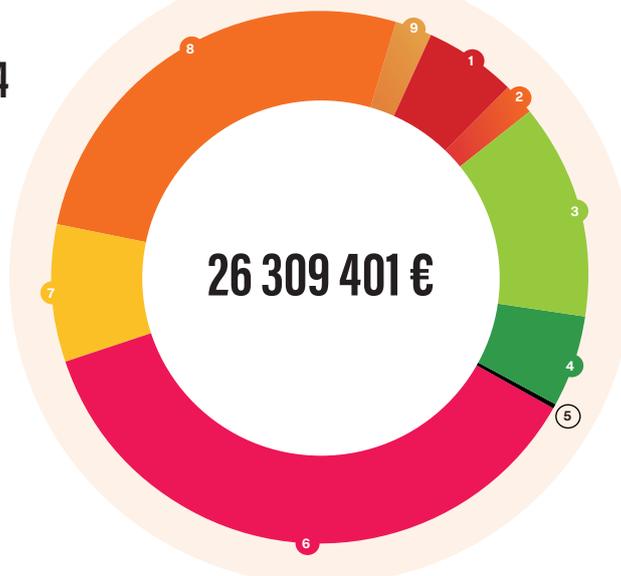
- ① 3 360 157 € / 15 %  
Prestation TRI
- ⑪ 1 416 629 € / 6 %  
TGAP
- ⑩ 143 615 € / 1 %  
Fermentescibles
- ⑨ 4 176 315 € / 18 %  
Reversement des recettes matières
- ⑧ 9 189 554 € / 39 %  
Valorisation énergétique



- ② 271 657 € / 1 %  
Intérêts de la dette
- ③ 2 634 274 € / 11 %  
Dotation aux amortissements  
et opération d'ordre
- ④ 496 628 € / 2 %  
Centres de transfert
- ⑤ 531 236 € / 2 %  
Transport emballages
- ⑥ 758 791 € / 3 %  
Transport OMR
- ⑦ 397 634 € / 2 %  
Services généraux

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

- ① 1 446 471 € / 6 %  
Énergie thermique
- ⑨ 612 876 € / 2 %  
Énergie électrique
- ⑧ 6 900 681 € / 26 %  
Collectivités en Convention OMR
- ⑦ 2 200 376 € / 8 %  
Collectivités membres TRI



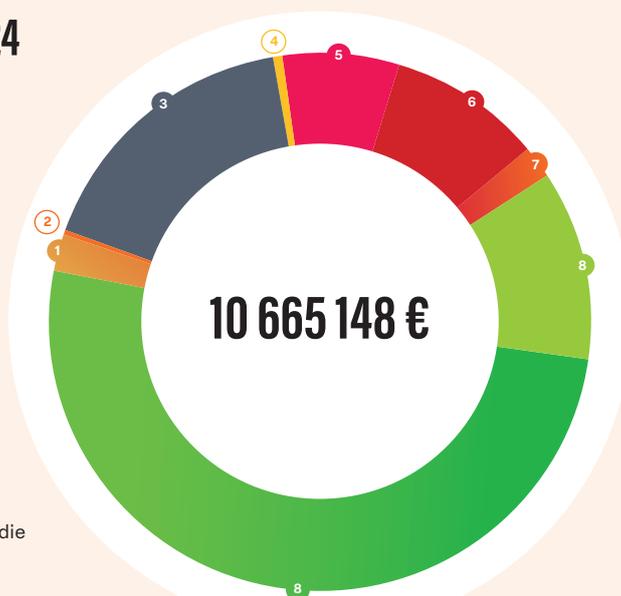
- ② 526 134 € / 2 %  
Opération d'ordre  
(reprise sur subvention)
- ③ 3 438 237 € / 13 %  
Éco-organisme
- ④ 1 441 205 € / 5 %  
Vente de matériaux recyclables
- ⑤ 127 388 € / 1 %  
Divers  
(RH, Pénalités sur marchés publics,...)
- ⑥ 9 616 033 € / 37 %  
Collectivités membres OMR

Excédent cumulé fin 2024

**6 577 249 €**

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

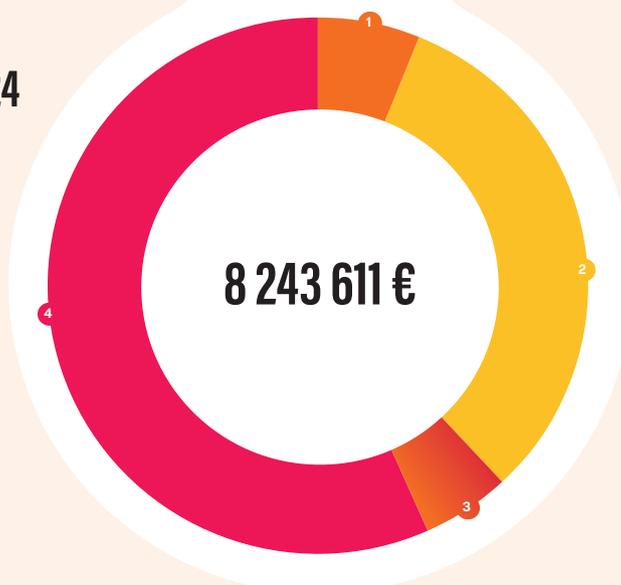
- ①  
248 124 € / 2 %  
UVE Saint-Pantaléon-de-Larche  
BLÉDINA
- ②  
27 158 € / 0 %  
UVE Saint-Pantaléon-de-Larche BREF
- ③  
1 692 141 € / 16 %  
UVE Saint-Pantaléon-de-Larche GER
- ④  
57 082 € / 1 %  
UVE Rosiers-d'Égletons Défense incendie



- ⑤  
711 652 € / 7 %  
UVE Rosiers-d'Égletons BREF (DeNox)
- ⑥  
947 265 € / 9 %  
UVE Rosiers-d'Égletons GER
- ⑦  
206 279 € / 2 %  
Centres de transfert
- ⑧  
1 149 728 € / 11 %  
Remboursement du capital
- ⑨  
5 625 719 € / 52 %  
Opération d'ordre

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

- ①  
509 751 € / 6 %  
FCTVA
- ④  
4 669 868 € / 57 %  
Régularisation Amortissements



- ②  
2 634 274 € / 32 %  
Opération d'ordre
- ③  
429 718 € / 5 %  
Affectation du résultat

Déficit d'investissement  
financé sur excédents

**2 421 537 €**

Résultat définitif :

**4 155 712 €**

# LES MARCHÉS

## PUBLICS CONCLUS

### MARCHÉS DE TRAVAUX

► Marchés dont le montant est compris entre **100 000 € HT** et **5 537 999.99 € HT**

Intitulé	Attributaire	Département
Modification du réseau vapeur / condensats entre l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et le site industriel BLÉDINA	ENDEL	CORRÈZE

### MARCHÉS DE SERVICES

► Marchés dont le montant est compris entre **40 000 € HT** et **221 000 € HT**

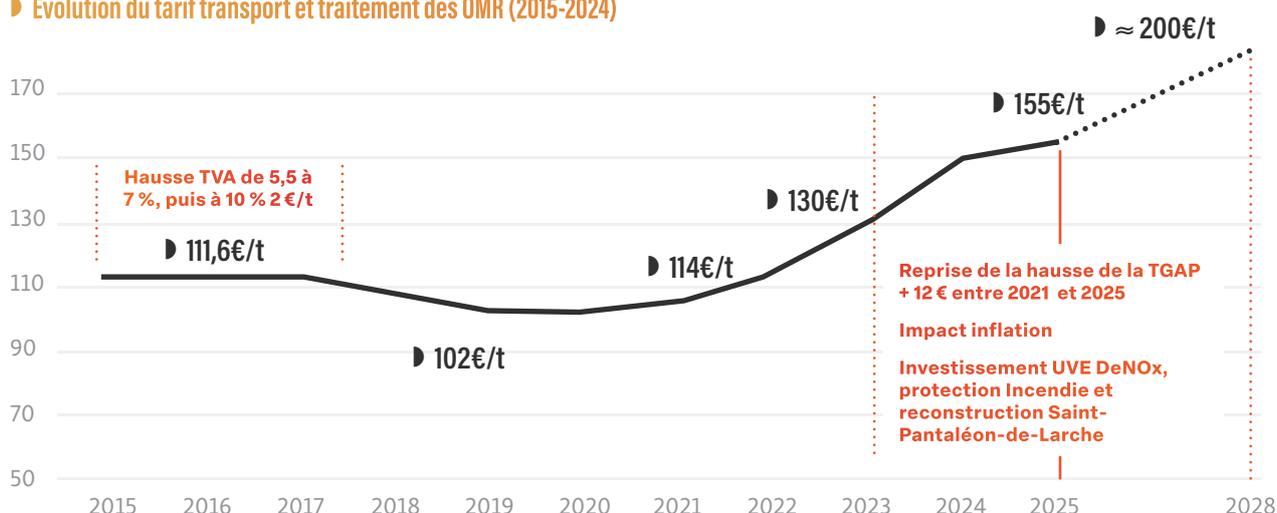
Intitulé	Attributaire	Département
Accompagnement au suivi de l'exploitation des UVE du SYTTOM 19 – Lot 2 : Accompagnement au suivi technique de l'exploitation de l'UVE de Rosiers-d'Égletons	NALDEO	RHÔNE
Accompagnement au suivi de l'exploitation des UVE du SYTTOM 19 – Lot 3 : Accompagnement dans le suivi financier des contrats	FINANCE CONSULT	PARIS

► Marchés dont le montant est au-delà de **221 000 € HT**

Intitulé	Attributaire	Département
Accompagnement au suivi de l'exploitation des UVE du SYTTOM 19 – Lot 1 : Suivi du contrat d'exploitation de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche	NALDEO	RHÔNE

# ÉVOLUTION DU TARIF TRANSPORT ET TRAITEMENT DES OMR

## Évolution du tarif transport et traitement des OMR (2015-2024)



Évolution du coût de transport et traitement des déchets au cours des dernières années.  
Une évolution des coûts liée à la fiscalité TVA et TGAP, à l'inflation et aux investissements en cours et à venir

L'inflation et l'évolution des taxes (TGAP, TVA) impactent fortement les services rendus par le SYTTOM 19.

Les révisions de prix ont continué d'impacter les charges du SYTTOM 19 en 2024.

Le reversement des recettes de collecte sélective aux collectivités membres s'élève en 2024 à 4 176 315 € (5 507 155 € en 2023) pour un budget de 3 891 393 € de transport et traitement des emballages.

Ces évolutions des aides sont liées à la baisse des prix de reprise des matières.

La construction de la nouvelle UVE va générer une augmentation de la dette du SYTTOM 19. Les prospectives et scénarios présentés au Comité Syndical prévoient une hausse du tarif autour de 200 €/t à horizon 2028.

## EN 2024



Le coût de transport et traitement des emballages s'élève à

**11 €/habitant.**

Les recettes et soutiens matières reversés s'élèvent à

**17 €/habitant.**

Le coût de transport et traitement des ordures ménagères résiduelles s'élève à

**34,38 €/habitant.**

Le coût du tri est de **280 € TTC/t** en 2024.

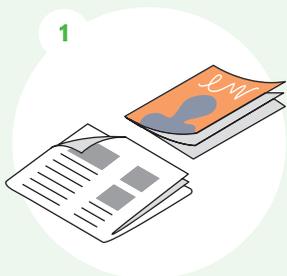
# LA POUBELLE CORRÉZIENNE EN 2024

EN 2024, LA POUBELLE  
DES CORRÉZIENS COMPRENAIT

2 KG DE DÉCHETS  
DE PLUS QU'EN 2023

## Papier

15 kg (2024)  
(=) (2023)



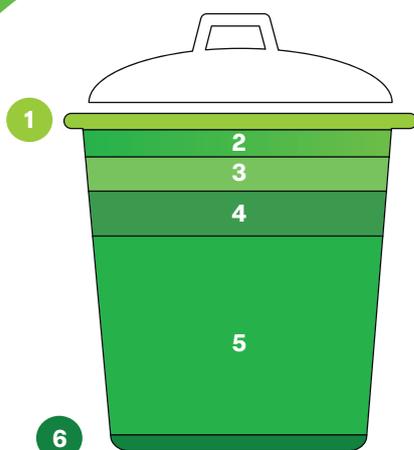
## Emballages

35 kg (2024)  
(+4 kg) (2023)



## Verre

37 kg (2024)  
(=) (2023)



352 kg/habitant/an  
(+2 kg)

## Encombrants

44 kg (2024)  
(=) (2023)



## Refus de tri

17 kg (2024)  
(+5 kg) (2023)



## Ordures ménagères résiduelles

(Refus de tri inclus)  
204 kg (2024)  
(-7 kg) (2023)



# RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET TECHNIQUE



## NOUS OBSERVONS DES AMÉLIORATIONS SUR LA DISPONIBILITÉ DES UVE ET DES PERFORMANCES DE COLLECTE

L'année 2024 a été marquée par d'excellentes mesures environnementales et une bonne disponibilité de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et des UVE en général. Nous avons enregistré une amélioration de la collecte sélective, même si nous restons vigilants sur la production des refus qui continue d'augmenter. Parallèlement, nous avons réalisé des travaux importants comme la modification du réseau de chaleur de Blédina pour permettre le passage d'une nouvelle route d'accès à la zone d'activité de Brive-Laroche.



*Pierre  
Pittman,*  
Directeur du SYTTOM 19

# LES PERFORMANCES DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE 2024

138 361 tonnes de déchets ont été prises en charge par le SYTTOM 19 durant l'année 2024.

## VALORISATION MATIÈRE

	2022	2023	2024
<b>Collecte sélective (emballages entrant centres de tri de Saint-Jean-Lagineste et de Marcillac-Saint-Quentin)</b>	11 440 t	12 015 t	<b>12 711 t</b>
<b>Emballages légers recyclés</b>	8 534 t	8 626 t	<b>9 802 t</b>
<b>Acier - Aluminium</b>	679 t	650 t	<b>713 t</b>
<b>Cartons</b>	6 197 t	6 380 t	<b>7 246 t</b>
<b>Papier</b>	4 568 t	4 322 t	<b>4 087 t</b>
<b>Plastiques</b>	1 523 t	1 462 t	<b>1 703 t</b>
<b>Refus</b>	3 427 t	3 444 t	<b>4 784 t</b>
<b>Verre</b>	10 393 t	10 192 t	<b>10 261 t</b>

Les centres de tri de Saint-Jean-Lagineste (SYDED 46), et Marcillac-Saint-Quentin (SMD 3) ont permis de trier **12 711 tonnes d'emballages** (9 193 t sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et 3 518 tonnes sur le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin).

Les **partenariats** avec les collectivités voisines SYDED 46 et SMD 3 permettent une **optimisation des installations de chacune des structures** ainsi que du transport des déchets. Chaque transport d'ordures ménagères du Lot ou de la Dordogne vers la Corrèze assure un retour d'emballages à trier. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les transports à vide.

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS INDUSTRIELS

	2022	2023	2024
<b>Collecte ordures ménagères Territoire SYTTOM 19</b>	62 384 t	58 921 t	<b>57 107 t</b>
<b>Encombrants de déchetteries triés et valorisés</b>	6 802 t	6 202 t	<b>5 667 t</b>
<b>Déchets de l'activité économique traités</b>	2 606 t	3 496 t	<b>3 194 t</b>
<b>Déchets traités pour les collectivités partenaires (SYDED 46, SMD 3...)</b>	36 283 t	45 000 t	<b>46 153 t</b>

*Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 57 107 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2024, soit -1 814 t (- 3.08 % sur une année).*

## VALORISATION ORGANIQUE - BIODÉCHETS

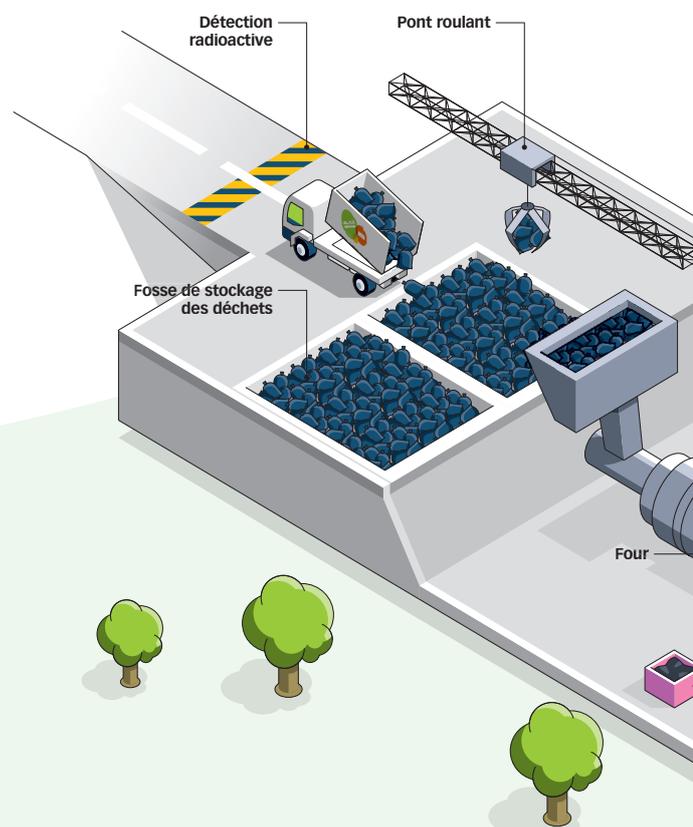
	2022	2023	2024
<b>Collecte des biodéchets - fermentescibles</b>	457 t	564 t	<b>819 t</b>

# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

## Fiche d'identité

<b>Localisation</b>	Rosiers-d'Égletons
<b>Exploitant</b>	CORRÈZE ÉNERGIES
<b>Capacité de traitement</b>	43 000 t /an
<b>Année de mise en service</b>	1998
<b>Matières traitées</b>	Ordures ménagères et encombrants de déchetteries, DIB (Déchets industriels banals)
<b>Production</b>	Électrique et thermique
<b>Tonnages de déchets valorisés en 2024</b>	<b>Reçus :</b> 40 732 t <b>Incinérés :</b> 34 977 t
<b>Énergie produite en 2024</b>	<b>Énergie Électrique :</b> 11 145 MWh <b>Énergie Thermique :</b> 41 161 MWh

## USINE DE ROSIERS-D'ÉGLETONS



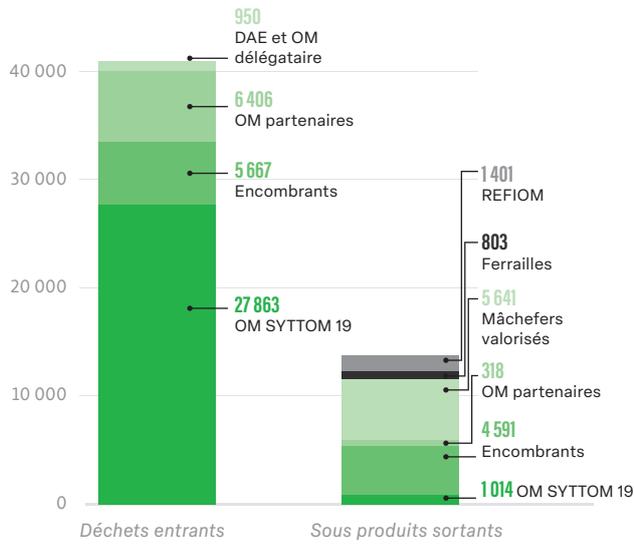
L'année 2024 a été marquée par l'application de la réglementation issue du BREF Incinération du 3 décembre 2023 et de divers travaux de sécurité sur le site :

- ▮ Nouveaux seuils sur les rejets atmosphériques
- ▮ Amélioration de la sécurité plateforme des encombrants par la mise en place de blocs bétons
- ▮ Renforcement des équipes du site à la suite des divers départs notamment sur le service maintenance

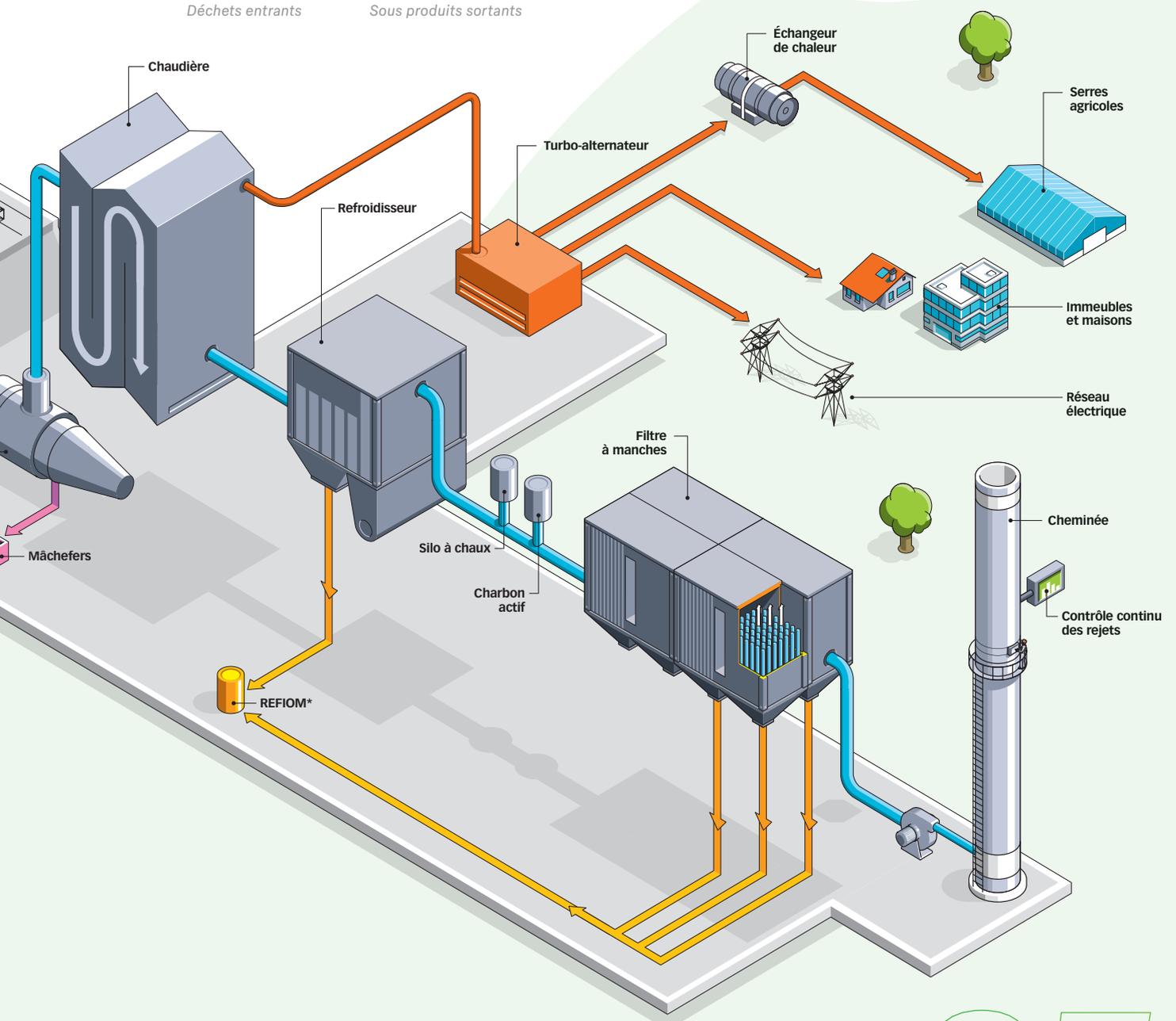


**NOUS AVONS OBTENU SUR LE SITE UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE 95 % TOUT EN MAINTENANT NOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE BIEN EN DEÇÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES LES PLUS STRICTES.**

► Bilan matière 2024 : UVE Rosiers-d'Égletons



**97,6%**  
des déchets réceptionnés au cours de l'année 2024 proviennent des adhérents du SYTTOM 19 (94% en 2022 et 2023).

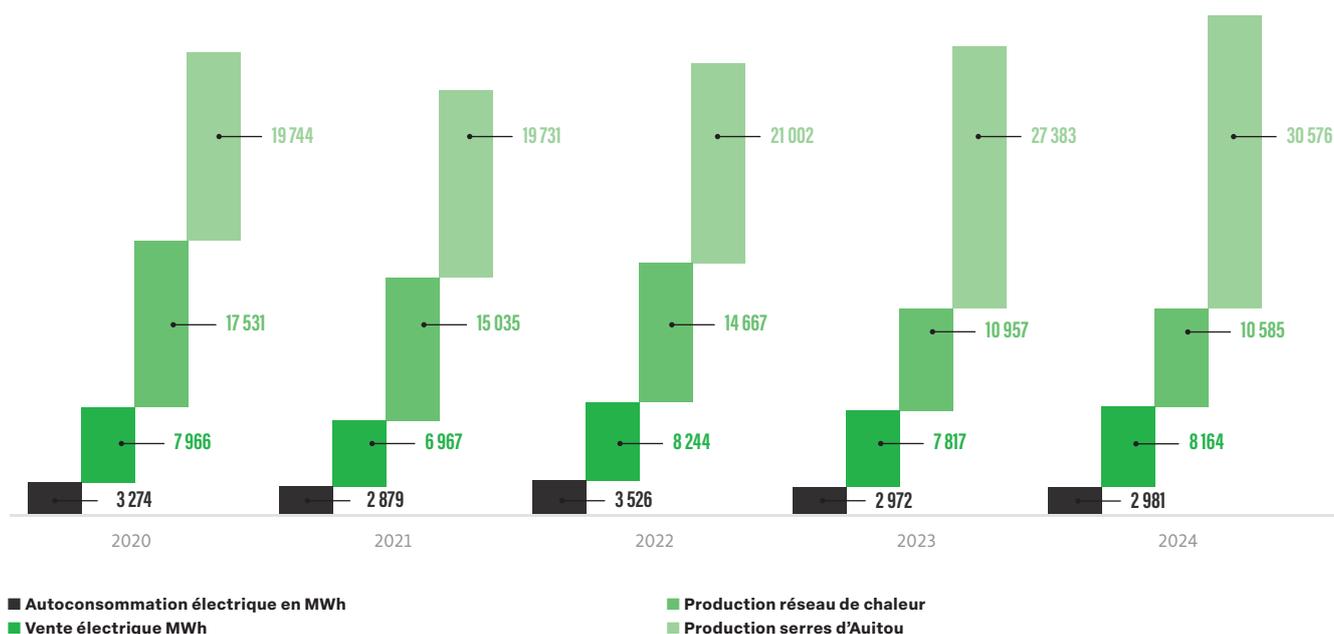


# VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Concernant la valorisation énergétique sur le site en 2024, on enregistre une production de 11 145 MWh d'électricité produite dont 8 168 MWh réinjectés sur le réseau EDF, 10 535 MWh d'énergie thermique produite sur le réseau de chauffage urbain, 30 576 MWh d'énergie thermique produite pour alimenter les serres.

Au total, 34 977 t de déchets ont été valorisés énergétiquement, permettant de réduire le recours aux énergies fossiles ou bois pour le chauffage du réseau de chaleur et des serres maraichères.

## Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers-d'Égletons



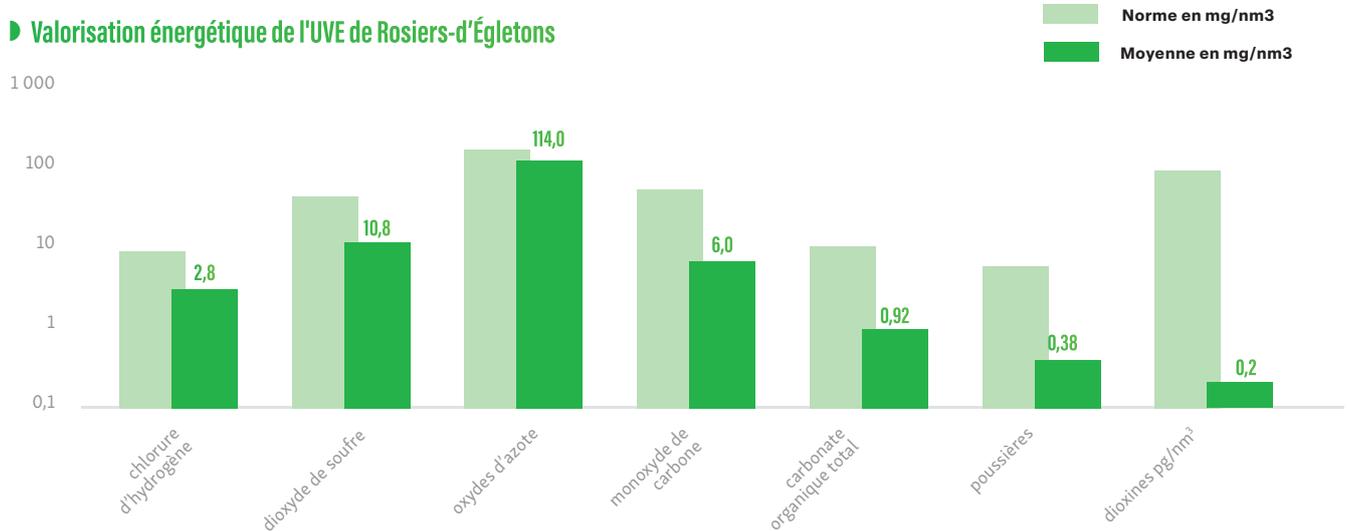
L'UVE de  
Rosiers-d'Égletons



## MESURES ENVIRONNEMENTALES

Les mesures environnementales de la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.

### ► Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers-d'Égletons



**Charles Ferré,**  
Président de la Communauté de communes  
Ventadour-Égletons-Monédières,  
Maire d'Égletons,  
1<sup>er</sup> Vice-Président du SYTTOM 19



### ► Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Norme	1 <sup>re</sup> mesure	2 <sup>e</sup> mesure
<b>Dioxines - furannes</b>	pg/Nm <sup>3</sup>	80	1	0,2
<b>Métaux lourds</b>	µg/Nm <sup>3</sup>	30	24.410	27.692
<b>Cadmium</b>	µg/Nm <sup>3</sup>	20	1,65	0,355
<b>Thallium</b>	µg/Nm <sup>3</sup>			
<b>Mercur</b>	µg/Nm <sup>3</sup>	50	0,0010	0

## L'UVE A BÉNÉFICIÉ D'INVESTISSEMENTS CONSIDÉRABLES EN 2024

L'UVE de Rosiers-d'Égletons a bénéficié d'investissements considérables en 2024 pour améliorer significativement ses performances environnementales et sa sécurité. L'installation d'un système de traitement des oxydes d'azote permet désormais de diviser par 2 ces émissions polluantes. Cette innovation s'accompagne d'un analyseur mercure en continu qui renforce considérablement notre capacité de contrôle, là où nous ne disposions que de vérifications semestrielles. Ces avancées technologiques, représentant un investissement de 1,279 million d'euros, démontrent notre engagement constant pour l'amélioration environnementale. Parallèlement, la sécurité incendie a été renforcée, garantissant l'autodéfense même en cas de coupure électrique, complétée par des réserves d'eau supplémentaires et des canons automatisés. Ces équipements de sécurité permettent de réduire significativement les risques de sinistralité.

# PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure en dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de Corrèze afin de mesurer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant.

C'est dans cette continuité que la campagne de prélèvements autour des UVE de Corrèze a été effectuée par Atmo Nouvelle-Aquitaine en 2024.

## MESURES DANS L'AIR AMBIANT

La première campagne de mesure de septembre 2024 a révélé une concentration très élevée en dioxines et furanes (214,89 fg I-TEQ/m<sup>3</sup>), très largement supérieure aux niveaux habituels. Le profil des congénères différait nettement des années précédentes, tandis que les mesures à la cheminée restaient conformes, sans anomalie détectée et les teneurs en retombées atmosphériques restaient faibles.

Une campagne complémentaire a été menée montrant des concentrations classiquement retrouvées avec 3,6 fg I-TEQ/m<sup>3</sup>. Le congénère majoritaire était le 2,3,4,7,8-PeCDF (0,98 fg I-TEQ fg/m<sup>3</sup>),

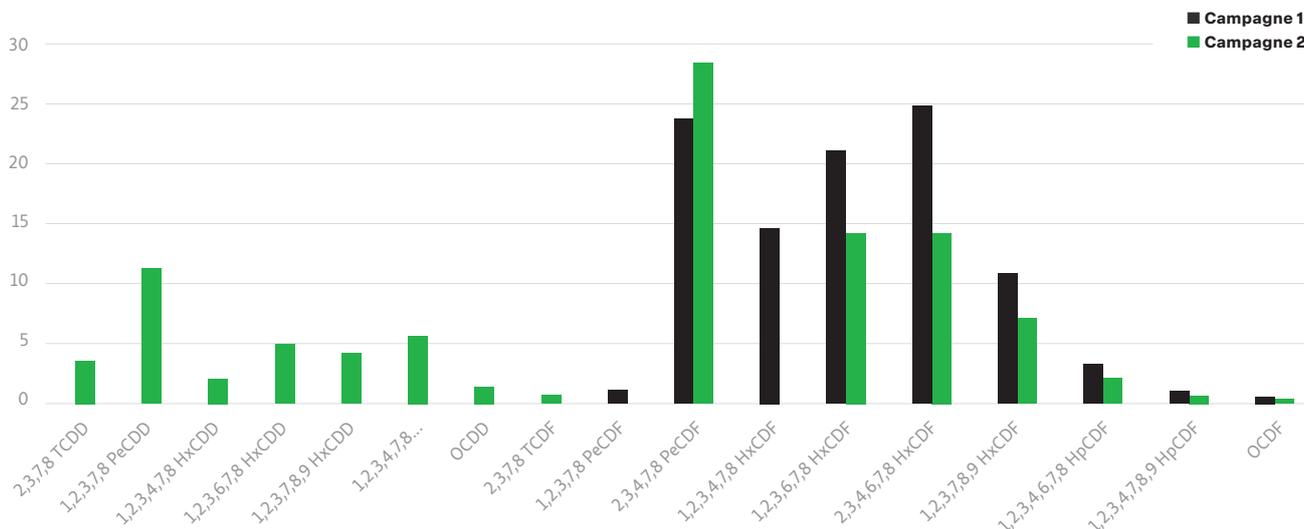
## Les sites sélectionnés lors des précédentes campagnes de mesure ont été retenus pour ce nouveau plan de surveillance :

- Sur 5 sites, des jauges OWEN sont ainsi utilisées pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Le matériel a été installé entre le 29 août et le 26 septembre 2024.
- Un préleveur haut débit d'air ambiant DA80 de marque Digitel a été installé à proximité de l'Unité de Valorisation Énergétique – UVE – du 12 au 26 septembre 2024.
- Un préleveur bas volume pour le suivi des métaux lourds (hors mercure) a été installé à proximité de l'UVE de Rosiers d'Égletons entre le 29 août et le 5 septembre 2024, puis entre le 5 septembre et le 12 septembre 2024.
- Le suivi du mercure gazeux a été effectué à l'aide de tubes actifs installés à proximité de l'UVE de Rosiers d'Égletons entre le 28 août et le 12 septembre 2024.

typique des émissions d'incinérateur. À l'inverse, le 2,3,4,6,7,8-HxCDF, fortement présent en septembre (47,83 fg/m<sup>3</sup>), était négligeable ensuite.

Ces différences de concentration et de profil très marqués indiquent vraisemblablement une origine externe à l'UVE pour les fortes valeurs de septembre, possiblement liées à un événement ponctuel localisé (brûlage sauvage, incendie, contamination externe...).

## Profils normalisés des 17 congénères - Campagnes 1 et 2

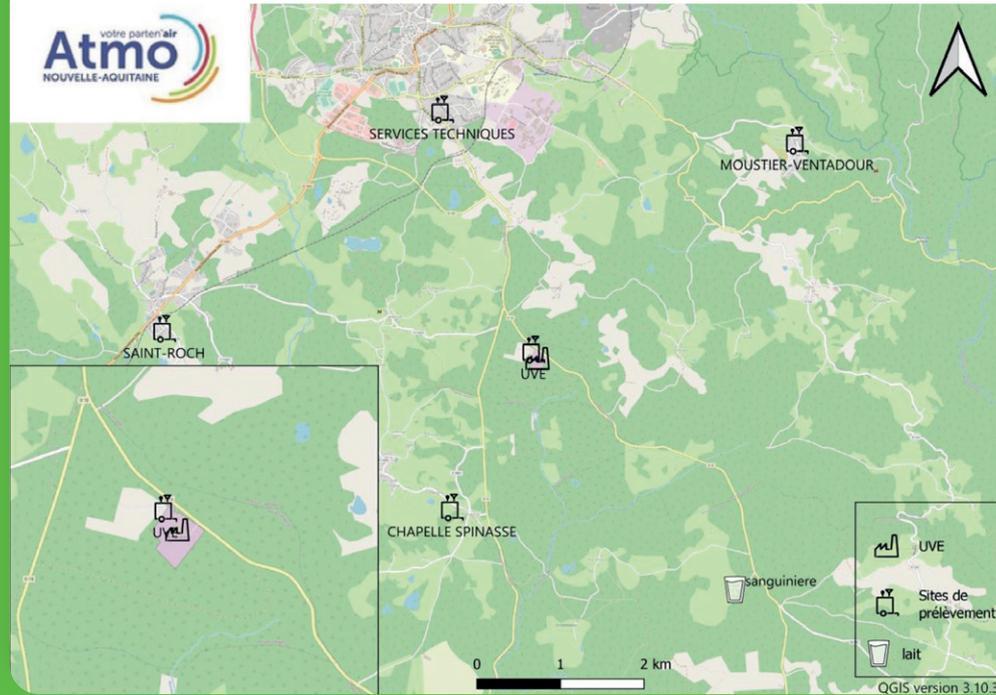


**MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES**

Un suivi est réalisé sur l'UVE de Rosiers d'Égletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants : le site de Saint-Roch (Blanc) situé hors vent dominant et éloigné de l'UVE a été choisi comme blanc.

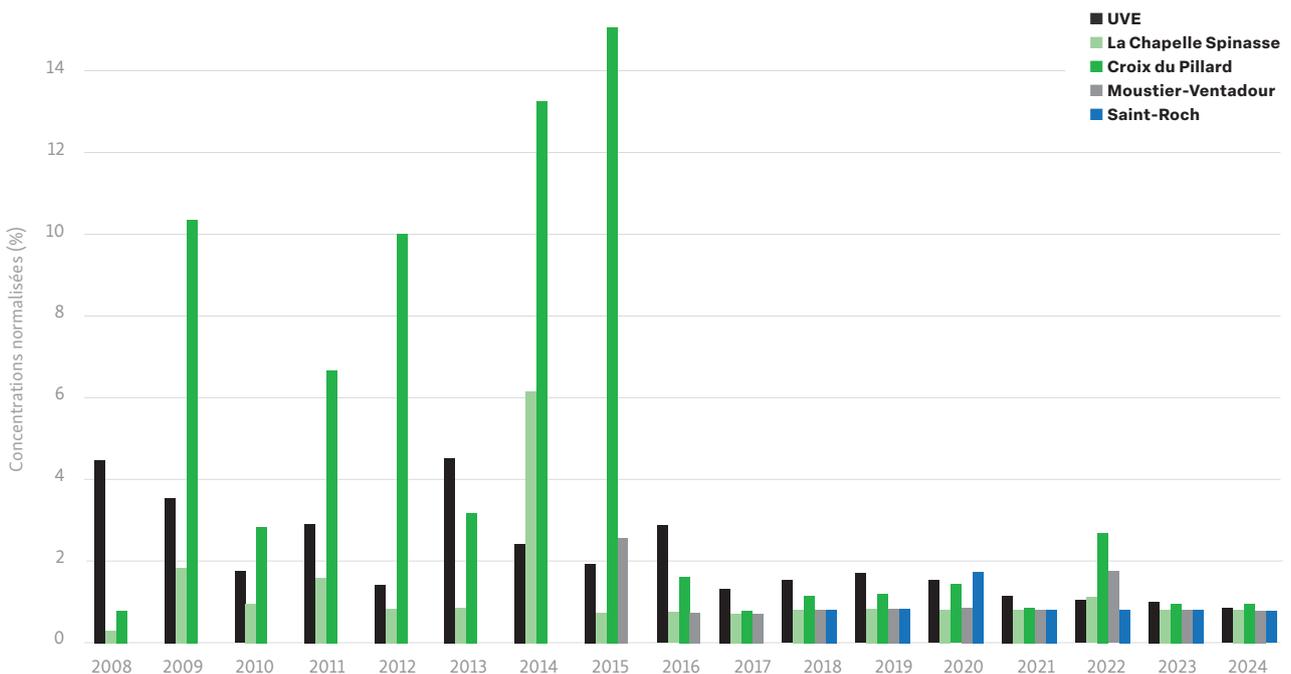
Les prélèvements des dioxines et furanes dans les retombées atmosphériques se sont déroulés sur 5 sites : « UVE Rosiers-d'Égletons », « La Chapelle Spinasse », « Services techniques », « Saint-Roch » et « Moustier-Ventadour » entre le 29 août et le 26 septembre 2024.

► **Implantation des prélèvements de retombées autour de l'UVE de Rosiers d'Égletons**



*Les sites « UVE » et « Croix du Pillard » présentent des profils de concentrations légèrement différents des autres sites de prélèvement.*

► **Retombées atmosphériques - Évolution annuelle du total des 17 congénères**

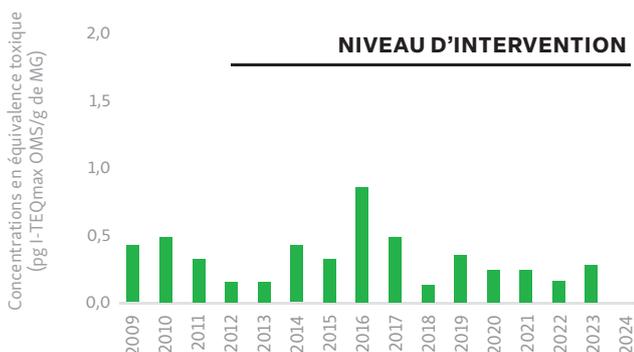


## MESURES DANS LE LAIT

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,00 pg I-TEQ max OMS/g** de matière grasse. Les concentrations mesurées sont très nettement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g** de matière grasse. Les concentrations mesurées pour l'ensemble des congénères sont inférieures à la limite de quantification.

### Évolution annuelle du total des 17 congénères



## MESURES DANS LES VÉGÉTAUX

Un prélèvement de chou a été effectué le 18 décembre 2024 à proximité de l'UVE. Un chou témoin, cultivé dans les serres de Limoges au même moment, servira de comparaison.

La concentration en équivalent toxique du total des congénères du chou récolté dans l'enceinte de l'UVE de Rosiers d'Égletons est de 0,06 pg I-TEQ/g de matière fraîche. Cette concentration est inférieure à la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche.

Concentrations en équivalent toxique

Végétaux : choux exposés

Végétaux : choux témoins

Total pg I-TEQ max OMS/g de MF

0,06

0,04

## MESURES DANS LE MIEL

Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien. Le prélèvement de miel s'est effectué le 4 septembre 2024 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de 0,23 pg I-TEQ/g de produit, soit en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ/g de produit.

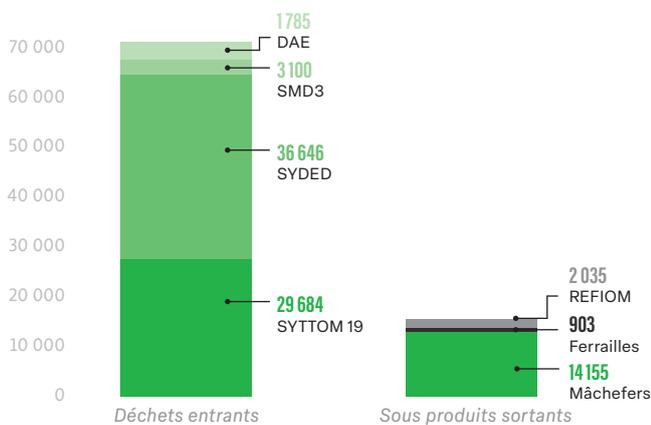
Cette concentration respecte la recommandation préconisée par la CEE de 0,30 pg I-TEQ / g de produit. À noter que seuls 5 congénères parmi les 17 suivis ont été quantifiés au cours des analyses. La concentration totale plus élevée en équivalent toxique est due à la méthode de calcul de celle-ci. La complexité de la matrice « miel » est le facteur largement majoritaire de ce résultat (LQ), et confirmé par le laboratoire d'analyses.

# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

## USINE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

L'année 2024 affiche un bilan satisfaisant tant au niveau environnemental qu'en termes de performances dans le traitement et la valorisation des déchets.

### ► Bilan matière 2024 : UVE Saint-Pantaléon-de-Larche



**Jean-François Labbat,**  
Élu du SYTTOM 19,  
Délégué de la Communauté  
d'Agglomération Tulle Agglo,  
Maire de Corrèze et  
Conseiller Départemental



## UN RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE ENCORE PLUS PERFORMANT

Cette année encore, les résultats prouvent que le site actuel aura été une réussite. D'une usine qui ne faisait que brûler les déchets, le choix avait été fait de construire 2 usines qui puissent les transformer en énergie et en chaleur : une avancée assez remarquable pour l'époque. Le défi de la nouvelle usine sera de durer aussi longtemps que l'installation actuelle, dans le respect des enjeux de la transition énergétique tout en nous permettant d'avoir un rendement énergétique encore plus performant.

Sur 2024 n'ont été acceptés sur site que les déchets du SYTTOM 19 ou tonnages issus d'entreprises du bassin de Brive ayant une démarche environnementale avec la valorisation énergétique de leurs déchets.

Comme pour les années précédentes, 2024 confirme les accords entre départements améliorant ainsi les capacités et performances de traitement des déchets (centre de tri et valorisation refus en UVE) et minimisant l'impact carbone grâce notamment à l'éviction du transport à vide.

Les travaux importants conduits en 2023 sur les chaudières 3 et 1 ont permis de retrouver une disponibilité optimale des 2 équipements.

### Fiche d'identité

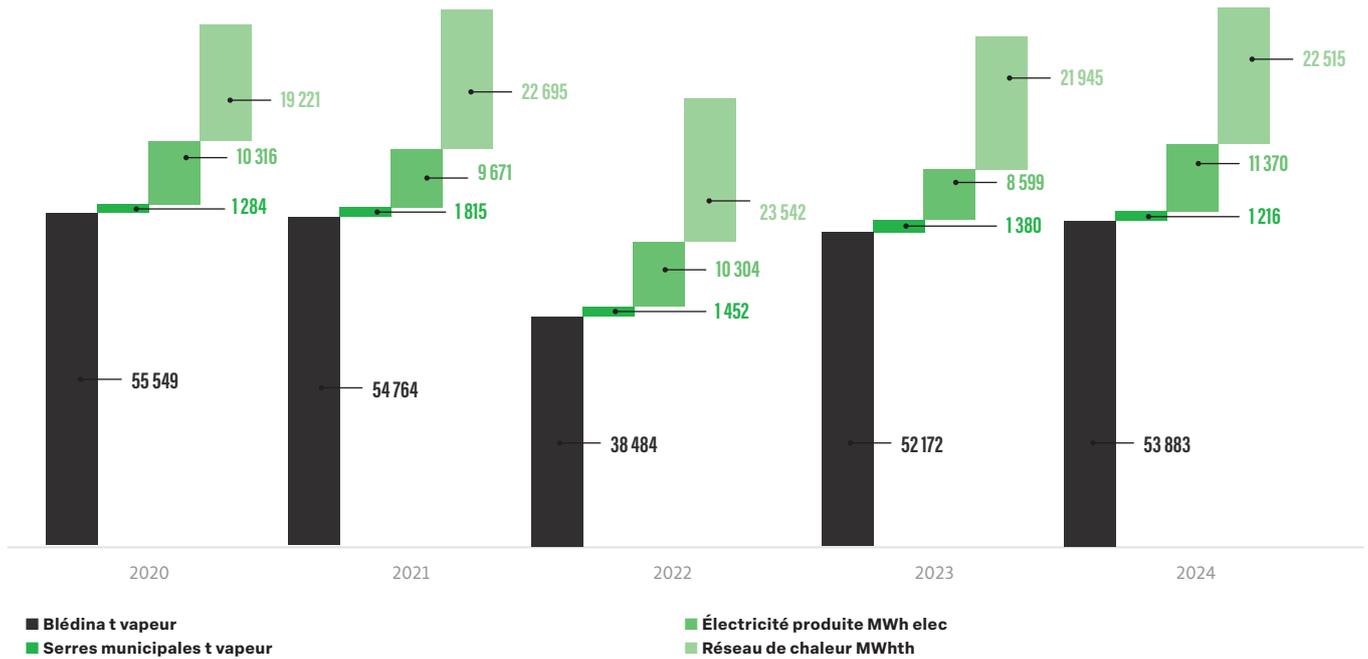
<b>Localisation</b>	Saint-Pantaléon-de-Larche
<b>Exploitant</b>	PAPREC ENERGIES RESEAU
<b>Capacité de traitement</b>	72 000 t /an
<b>Année de mise en service</b>	1972
<b>Matières traitées</b>	Ordures ménagères et déchets de l'activité économique
<b>Production</b>	Thermique et électrique
<b>Tonnages de déchets valorisés en 2024</b>	<b>Reçus :</b> 71 909 t <b>Incinérés :</b> 69 693 t
<b>Énergie produite en 2024</b>	<b>Énergie Électrique :</b> 11 370 MWh <b>Énergie Thermique :</b> 56 894 MWh

# VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le groupe turbo alternateur a permis de valoriser 106 691 t de vapeur (produisant 11 370 MWh électriques), constituées des surplus de vapeur produite par l'usine lors des baisses de consommation de BLÉDINA.

Le réseau de chauffage urbain a consommé 26 570 MWh.  
À terme, cette énergie devrait représenter 32 000 MWh par an.

## Valorisation énergétique de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche



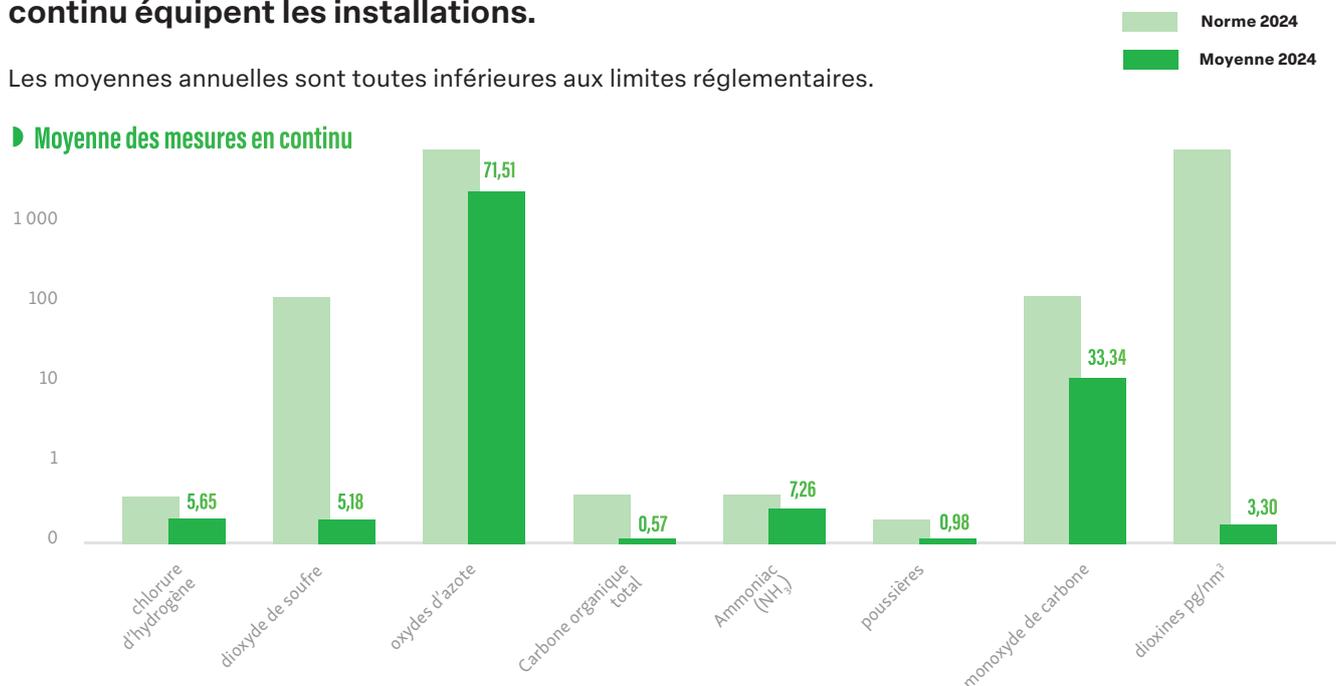
## MESURES ENVIRONNEMENTALES

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux sont équipées d'analyseurs en continu et de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes.

Depuis 2024, des analyseurs de mercure en continu équipent les installations.

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites réglementaires.

### ► Moyenne des mesures en continu



### ► Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Norme	1 <sup>re</sup> mesure	2 <sup>e</sup> mesure
<b>Dioxines - furannes</b>	pg/Nm <sup>3*</sup>	0,1	0,0005	0,0009
<b>Métaux lourds</b>	µg/Nm <sup>3*</sup>	0,5	0,0058	0,002
<b>Cadmium / Thallium</b>	µg/Nm <sup>3*</sup>	0,05	0,0002	LQ
<b>Mercure</b>	µg/Nm <sup>3*</sup>	0,05	0,0007	0,0054
<b>Zinc</b>	µg/Nm <sup>3*</sup>	/	0,018	0,0109
<b>Sélénium</b>	µg/Nm <sup>3*</sup>	/	0,013	LQ

\*pg : picogramme, µg : microgramme

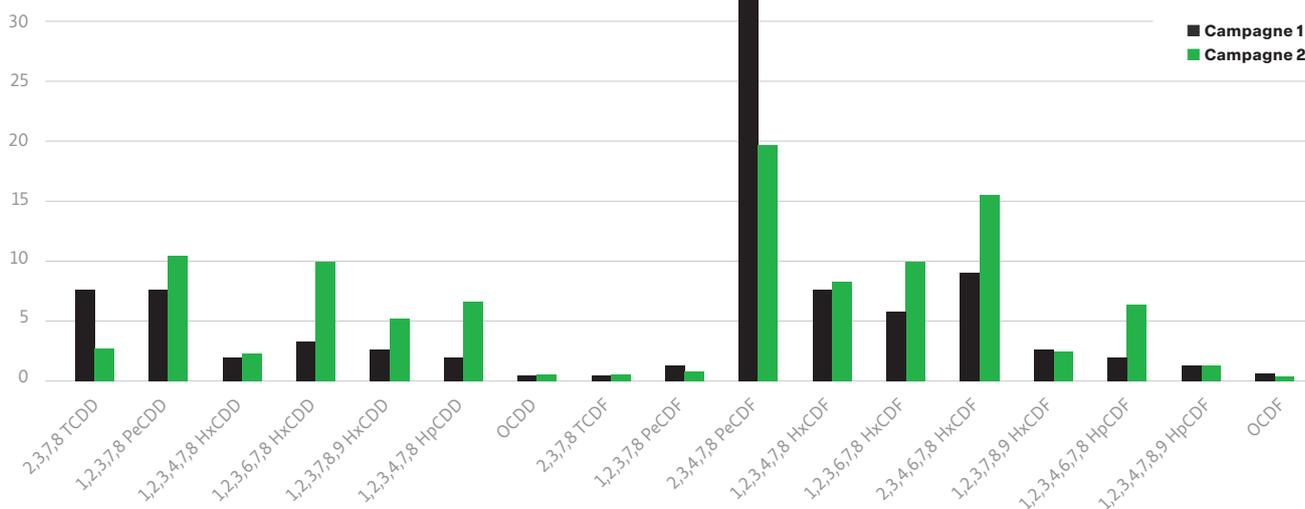
Conduite  
vapeur  
alimentant  
BLÉDINA

# PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

## MESURES DANS L'AIR AMBIANT

Un préleveur d'air ambiant DA80 a été installé à proximité de l'UVE du 11 au 25 septembre 2025 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE.

### ► Profils normalisés des 17 congénères - Campagnes 1 et 2



La première campagne de mesures réalisée en septembre 2024 sur le site « UVE » a révélé une concentration en dioxines et furanes (38,01 fg I-TEQ/m<sup>3</sup>), supérieure aux niveaux habituellement observés. Le profil des congénères mesurés différait également des profils historiques. Pourtant, les mesures en sortie de cheminée n'ont montré aucune anomalie, et les émissions de l'UVE étaient conformes aux niveaux habituels.

Une campagne complémentaire a été menée. Elle a mis en évidence des concentrations plus faibles (15,29 fg I-TEQ/m<sup>3</sup>) et un profil de répartition des congénères différent et conforme à ce qui est

généralement obtenu. Pour comparer ces profils, les données ont été normalisées en pourcentage du total mesuré. Ce traitement a montré que certains congénères typiques des incinérateurs (comme le 2,3,4,7,8-PeCDF) dominaient dans la seconde campagne, tandis que d'autres, plus marqués dans la première, suggèrent une variation dans les sources d'émission.

Compte tenu de l'historique des mesures, des émissions conformes de l'UVE durant cette période et des résultats obtenus lors de la campagne complémentaire, il est probable que ces valeurs trouvent leur origine en dehors de l'activité de l'UVE (événement ponctuel extérieur à proximité du site de prélèvement (brûlage sauvage, incendie, contamination extérieure, ...)).



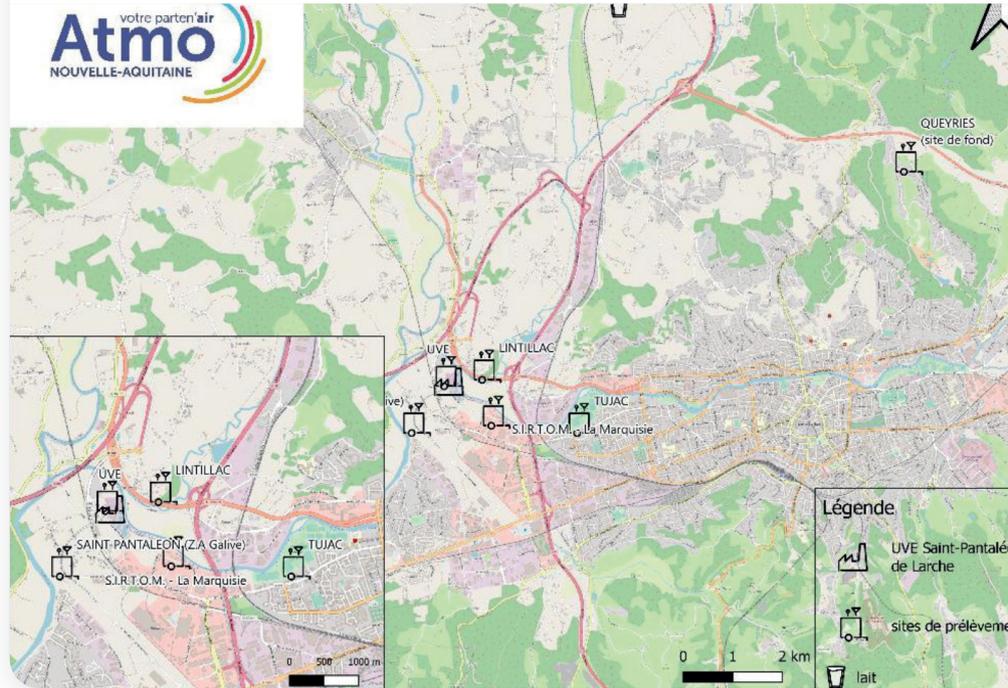
**LES PRÉLÈVEMENTS DES DIOXINES ET FURANES DANS LES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES SE SONT DÉROULÉS SUR 6 SITES : « UVE PANTALÉON-DE-LARCHE », « LINTILLAC », « TUJAC », « SAINT-PANTALÉON PIGNOT », « LA MARQUISIE » ET « QUEYRIES » ENTRE LE 28 AOÛT ET LE 25 SEPTEMBRE 2024.**

**MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES**

Comme pour l'UVE de Rosiers-d'Égletons, l'usine de Saint-Pantaléon-de-Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO NOUVELLE AQUITAINE. Ainsi, 6 paires de jauges OWEN ont été utilisées du 28 août au 25 septembre 2024 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques.

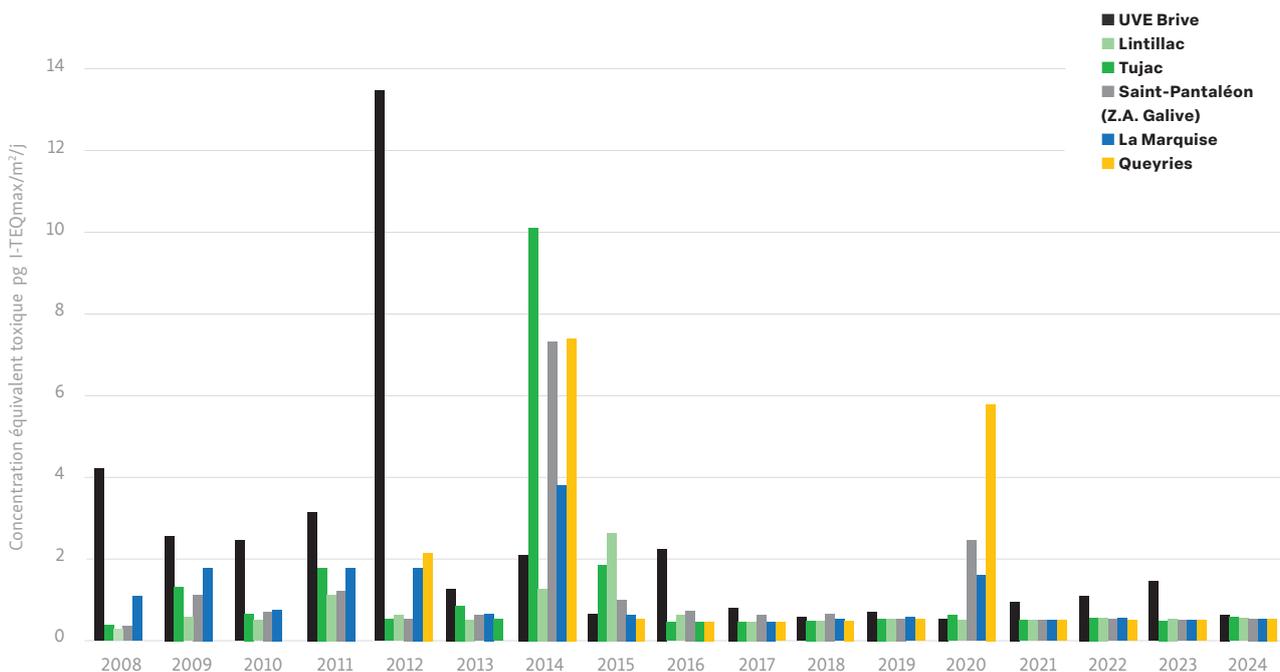
Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1 km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

► **Implantation des Points de Mesure**



*La dioxine de Seveso n'a été quantifiée sur aucun des sites de prélèvement dans les retombées atmosphériques. Pour la majorité des sites, les concentrations mesurées sont inférieures aux limites de quantification.*

► **Retombées atmosphériques**  
- Évolution annuelle du total des 17 congénères





### MESURES DANS LES VÉGÉTAUX

Un prélèvement de chou a été effectué le 17 décembre 2024 à proximité de l'UVE. Chaque année, un chou témoin est cultivé dans les serres de Limoges pour servir de comparaison.

La concentration en équivalent toxique du total des congénères du chou récolté dans l'enceinte de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche est de **0,08 pg I-TEQ / g de matière fraîche**. Cette concentration est inférieure à la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g** de matière fraîche et du même ordre de grandeur que la concentration totale en équivalent des congénères mesurée pour le chou témoin cultivé dans les serres de Limoges.

Concentrations en équivalent toxique

Végétaux : choux exposés

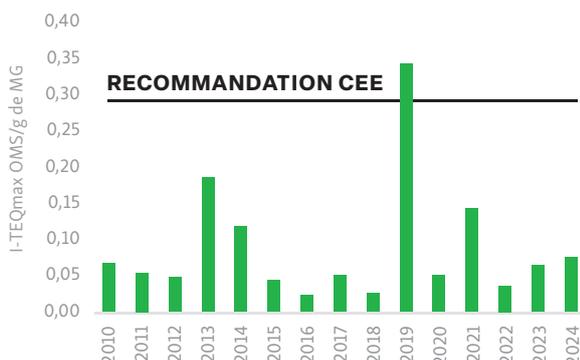
Végétaux : choux témoins

Total pg I-TEQ max OMS/g de MF

0,08

0,04

#### Évolution annuelle du total des 17 congénères

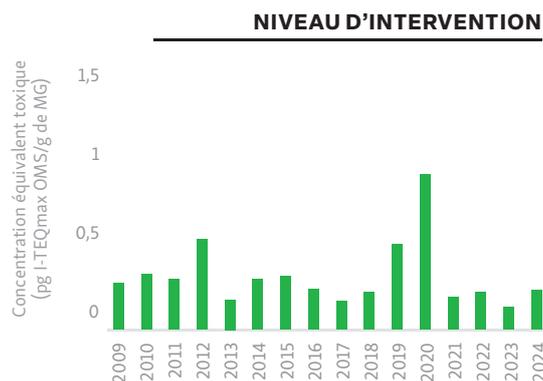


### MESURES DANS LE LAIT

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.

Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse **1,75 pg I-TEQ max OMS/g** de matière grasse doivent être retirés de la consommation.

#### Évolution annuelle du total des 17 congénères



### MESURES DANS LE MIEL

Le prélèvement de miel s'est effectué le 4 septembre 2024 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine.

Seuls 5 congénères sur les 17 ont été détectés lors des analyses de l'échantillon de miel récolté au niveau de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche le 04/09/2024, représentant 6 % de la concentration totale et environ 0,03 I-TEQ. Le reste de la concentration totale (94% soit 12/17 congénères, sont générés par l'application des LQ aux congénères non quantifiés (lorsque inférieurs à la LQ).

La recommandation CEE fixée à **0,30 pg I-TEQ/g** de produit est donc mécaniquement dépassée par l'application des LQ.

La complexité de la matrice « miel » est le facteur largement majoritaire de ce résultat (LQ), et confirmé par le laboratoire d'analyses.

# LA VALORISATION MATIÈRE EN CENTRE DE TRI

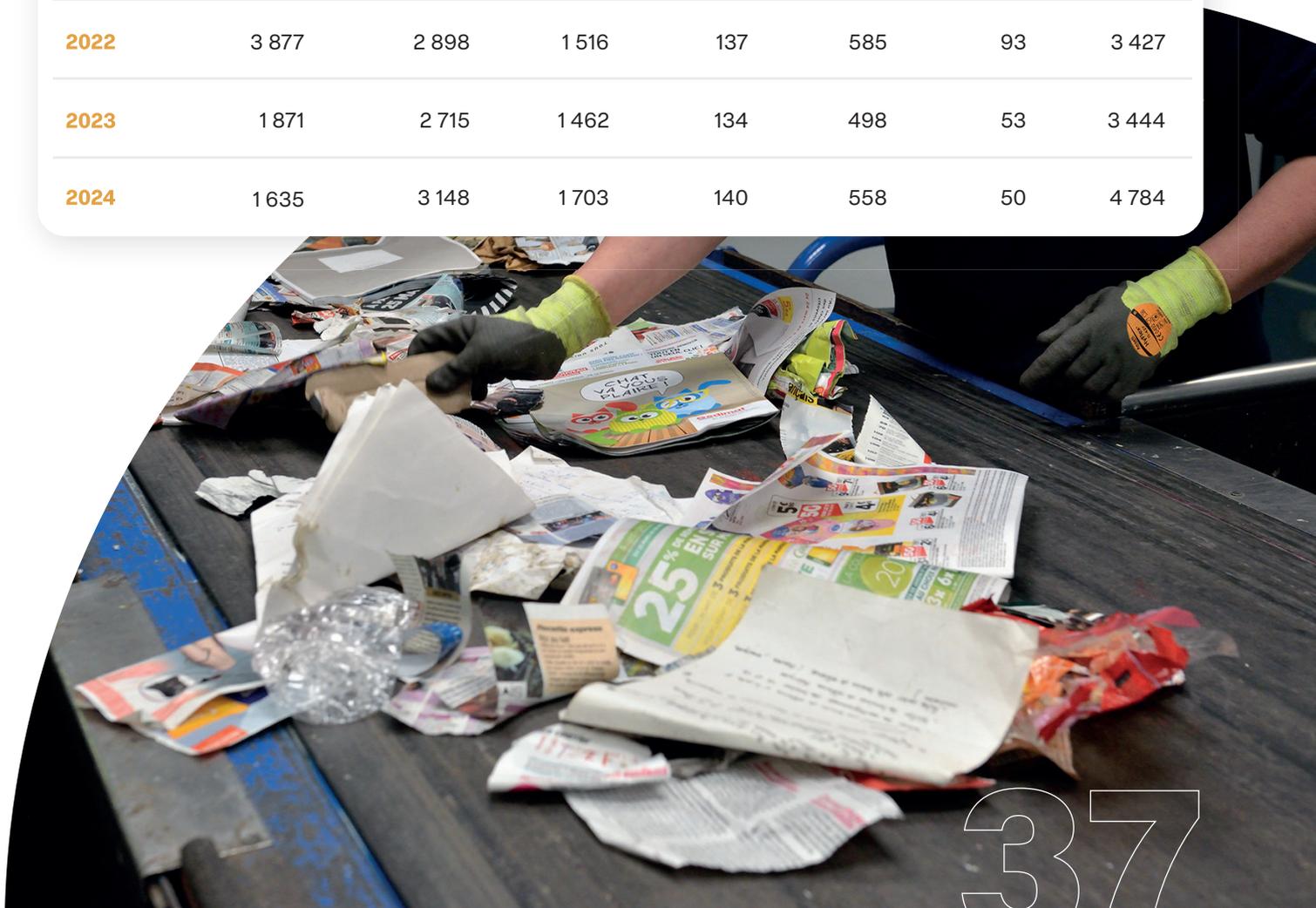
**Les emballages ménagers de l'ensemble de la Corrèze sont totalement triés sur les centres de tri du SYDED 46 et du SMD3.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'extension des consignes de tri a été mise en place sur la totalité du territoire du SYTTOM 19. Elle a permis une simplification du geste de tri pour l'usager générant des économies financières et préservant la planète. Elle a contribué à la diminution des ordures ménagères et à l'augmentation de la collecte sélective.

Les matériaux triés sur les centres de tri sont issus de la collecte sélective. Une fois séparés, les différents matériaux sont mis en balles et expédiés vers les unités de recyclage.

L'éco-organisme CITEO contribue et organise la répartition des matériaux recyclés. Un nouvel agrément lui a été délivré en 2024. Un nouveau contrat avec le SYTTOM 19 a été signé en 2025 avec l'éco-organisme.

	Papier	EMR	Plastiques	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
<b>2020</b>	1 781	2 008	1 350	132	518	70	3 019
<b>2021</b>	2 825	2 472	1 432	144	561	91	3 872
<b>2022</b>	3 877	2 898	1 516	137	585	93	3 427
<b>2023</b>	1 871	2 715	1 462	134	498	53	3 444
<b>2024</b>	1 635	3 148	1 703	140	558	50	4 784



# LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES PRODUITS RECYCLABLES SE TROUVENT ESSENTIELLEMENT EN FRANCE ET EN ESPAGNE.

**53,79%**  
des plastiques  
sont recyclés en France.



Avec le changement de barème Citeo, une consultation des repreneurs a été lancée en fin d'année 2023 afin d'avoir des contrats de reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les repreneurs retenus sont :

- ▶ **Valorplast** pour les plastiques
- ▶ **Norske Skog** pour le papier en vrac et issu du centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin
- ▶ **Paprec** pour l'acier, l'EMR, le papier issu du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et les briques alimentaires
- ▶ **Acteco** pour l'aluminium
- ▶ **Veolia** pour les cartons de déchetteries
- ▶ **Pyral Zero** pour le petit aluminium
- ▶ **O-I France** pour le verre

# LES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées : tous les emballages vont désormais dans le bac ou la colonne jaune. Nous sommes tous acteurs du recyclage. Engageons-nous, trions plus avec ces pratiques applicables sur tout le territoire du SYTTOM 19.



EN RESPECTANT CES  
CONSIGNES DE TRI,  
LES DÉCHETS BIEN TRIÉS  
SERONT BIEN RECYCLÉS

**1**

Consommons mieux,  
jetons moins

**2**

Vous triez,  
nous recyclons

► En 2024 : 24 007 tonnes  
recyclées

**3**

Vos déchets contiennent  
de l'énergie, nous les valorisons

► En 2024 : 22 785 MWh d'électricité  
produite ; 98 055 MWh de chaleur  
valorisée



Les emballages, acier, aluminium, plastiques, cartonnettes, briques alimentaires vont dans les bacs jaunes ou colonnes jaunes.



Les ordures ménagères, produits d'hygiène, vaisselle cassée, petits objets en plastique vont dans les poubelles d'ordures ménagères.



Les bouteilles et les bocaux en verre uniquement vont dans les colonnes vertes.



Le papier uniquement, pas de cartons, va dans les colonnes bleues.



Les biodéchets (restes de repas, épluchures de légumes ou de fruits) doivent être triés à la source soit par compostage individuel ou lorsqu'il existe une collecte de biodéchets près de chez vous.



Les encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, déchets verts, gravats, bois, textiles, batteries, etc., sont à déposer dans une déchetterie près de chez vous.



**Syttom19**